

Résolutions prioritaires de politiques

*Pour le Congrès biennal et
d'investiture 2009*

6. Vision du Canada rural

ATTENDU QUE le Canada rural lutte contre des prix à la hausse qui entraînent la fermeture de nombreuses entreprises locales, dont des fermes familiales;

ATTENDU QU'il y a une pénurie mondiale de vivres et que le Canada occupe une place unique pour aider;

ATTENDU QUE les saines méthodes agricoles sont bénéfiques pour le Canada de plusieurs façons, comme une meilleure santé, une production alimentaire durable et autosuffisante, et un meilleur environnement grâce à l'utilisation de moins de produits chimiques et de combustibles fossiles;

ATTENDU QUE les plus jeunes générations ont dû, depuis des décennies, quitter les régions rurales du Canada pour trouver de l'emploi, nuisant ainsi à la croissance et au développement de ces régions;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada adopte une vision future du Canada rural pour inclure des systèmes d'éducation, de recherche et de développement, de technologie de l'information et de commercialisation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada crée un ministère des Affaires rurales pour appuyer une agriculture autosuffisante, réaliser une refonte de la ferme familiale et soutenir le rôle que peut jouer la technologie de l'information dans la croissance de l'économie rurale;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un élément de la future vision du Canada rural est d'avoir un plan clair pour faire avancer la cause des méthodes d'agriculture biologique, favorisant le cap sur la recherche, le développement et la sensibilisation relativement à des systèmes de production agricole sains et non polluants;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le ministère des Affaires rurales collaborera avec toutes les personnes les plus touchées par ses orientations.

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

16. Commission royale sur l'environnement et la santé

ATTENDU QU'au cours des soixante-dix dernières années des dizaines de milliers de produits chimiques, dont plusieurs sont cancérigènes, ont été utilisés dans des processus industriels et dans la production de produits de consommation;

ATTENDU QUE certains de ces produits chimiques contaminent actuellement notre air, notre eaux et nos aliments et sont peut-être liés à la hausse de l'autisme, de l'asthme chez les enfants et de retards de développement, représentant un danger pour le bien-être des générations futures;

ATTENDU QU'au cours des dix à quinze dernières années, de nouvelles technologies, telles celles qui créent des organismes génétiquement modifiés et des nanoparticules, se sont rapidement développées et sont utilisées dans la production de produits de consommation;

ATTENDU QUE les nouvelles technologies créent de nouvelles formes de vie conçues pour fonctionner de manière autonome dans l'environnement et qu'elles peuvent s'avérer difficiles à contrôler ou contenir;

ATTENDU QU'il y a eu peu d'études indépendantes évaluées par des pairs et aucune discussion approfondie transparente et ouverte à tous sur les répercussions possibles sur l'environnement et la santé de ces substances et technologies;

ATTENDU QUE la protection de la santé humaine et de l'environnement nécessite l'application rigoureuse du principe de précaution;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement libéral du Canada à diriger une commission royale sur l'environnement et la santé afin d'examiner :

- tous les aspects des répercussions sur l'environnement et la santé des activités industrielles au Canada;
- l'application du principe de précaution, qui protège la santé du public et l'environnement de certains risques incertains, à la réglementation des processus industriels et de la production, la distribution et l'accessibilité des produits de consommation au Canada;

et qu'il formule des recommandations en conséquence.

Commission libérale féminine nationale

29. Améliorer la garde d'enfants et le congé parental pour les familles canadiennes

ATTENDU QUE l'importance de l'accessibilité à des services de garde de qualité pour la petite enfance est largement reconnue;

ATTENDU QUE seules 20 % des familles canadiennes ont accès à des services de garde réglementés de qualité et que cet accès peut être sérieusement entravé selon le revenu familial et la région où la famille réside;

ATTENDU QUE les parents qui souhaitent rester à la maison pour s'occuper de jeunes enfants ne peuvent pas nécessairement le faire dans le cadre de l'actuel programme fédéral de congé de maternité et parental en raison des prestations inadéquates et des règlements restrictifs du programme;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement libéral :

- À travailler avec les provinces et territoires à la création d'un plan de garde d'enfants coordonné à l'échelle nationale et subventionné par l'État qui assure aux familles canadiennes un accès à des services de garde de qualité, peu importe leurs revenus ou les régions qu'elles habitent;
- À offrir un programme fédéral de maternité et parental complet qui augmente les prestations, qui est accessible aux travailleurs à temps partiel, contractuels et aux travailleurs autonomes, et qui repose sur le Régime québécois d'assurance parentale;
- À offrir une indemnité significative au parent d'un enfant d'âge préscolaire qui reste à la maison.

Commission libérale féminine nationale

35. Vieillir dans la dignité

ATTENDU QUE d'ici 2031, près d'un Canadien sur quatre aura plus de 65 ans;

ATTENDU QUE le vieillissement de la population pose toute une gamme de défis plus complexes les uns que les autres, notamment sur le plan de la sécurité financière à la retraite, du logement, des transports, des maladies de longue durée et des soins de santé, dans un milieu offrant un soutien insuffisant aux personnes âgées, comme en témoignent :

- la pension de la sécurité de la vieillesse de base et le supplément de revenu garanti, jugés insuffisants pour permettre aux personnes âgées de vivre dans la dignité,
- les dispositions de récupération du gouvernement, qui ont créé des injustices envers certains groupes de retraités;

ATTENDU QUE le Parti libéral estime que le vieillissement de la population témoigne de la réussite de notre société et que les personnes âgées possèdent des compétences, des connaissances et une expérience précieuses dont la main-d'oeuvre canadienne a grand besoin;

ATTENDU QU'on peut démontrer qu'il en coûte beaucoup moins de s'occuper des personnes âgées à domicile que dans le cadre d'un établissement de soins de longue durée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il adapte le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et mette en place des régimes dont toutes les personnes âgées du Canada peuvent bénéficier;

IL EST RÉSOLU que le prochain gouvernement libéral du Canada remette en question toutes les mesures de récupération;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada appuie la mise en place d'un vaste éventail de services de soutien et d'améliorations, y compris :

- un montant minimum de pension de la sécurité de la vieillesse fixé à 600,00 \$ et corrigé chaque année en fonction de l'inflation;
- des programmes d'aide au logement et des normes de construction qui donnent aux personnes âgées la possibilité de vieillir en paix; dans le cadre de ces programmes et d'autres programmes de prestations, d'aide juridique ou autre, le SRG devrait être exclu du calcul des revenus admissibles;
- un programme national de soins à domicile offrant des soins de santé de qualité et de l'aide aux tâches domestiques;
- la construction d'établissements de soins de longue durée, financés et administrés par l'État et dotés de normes mesurables de qualité des soins qui fassent l'objet de suivi, d'application et de transparence;

35. Vieillir dans la dignité (suite)



IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada insiste pour qu'un gouvernement libéral innove de façon à ce que les personnes âgées puissent mettre leur compétences à profit et/ou prendre part à des activités éducatives ou de recyclage professionnel afin de réaliser leur plein potentiel physique et intellectuel; parmi les mesures possibles figurent par exemple :

- l'accès des personnes âgées au crédit d'impôt pour études grâce à l'élargissement de la définition des cours admissibles;
- la création d'un site Web sur l'apprentissage continu;
- la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'apprentissage continu;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada appuie l'examen de la législation qui régit les régimes de pension de l'État et du secteur privé afin de veiller à ce que le cadre législatif réponde adéquatement aux besoins financiers des personnes âgées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU, compte tenu de la variabilité du taux de vieillissement de la population, que le Parti libéral s'engage à assurer à tous les Canadiens un accès équitable aux programmes et aux prestations.

Commission des aînés libéraux

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard

Parti libéral du Canada (Alberta)

Association libérale du Nouveau-Brunswick

58. L'accès à l'information

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annulé le mécanisme d'accès lié au Programme d'Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP); et

ATTENDU QUE ce programme est crucial pour garder le gouvernement ouvert, transparent et responsable; and

ATTENDU QUE le mécanisme d'accès de l'AIPRP permettait une coordination efficace des demandes d'accès à l'information du gouvernement fédéral;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada réinstaure immédiatement le mécanisme d'accès de l'AIPRP.

Parti libéral du Yukon

69. Éradication de la pauvreté au pays et à l'étranger



ATTENDU QU'UN premier ministre libéral, M. Lester B. Pearson, a proposé de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide étrangère;

ATTENDU QUE les pays sous-développés remboursent encore des prêts contractés auprès des pays développés, dont quelques-uns ont été accordés à des gouvernements oppressifs pour s'acheter des armes, à des conditions injustes ou afin de financer des projets dont seules des sociétés occidentales tirent partie;

ATTENDU QUE les pays sous-développés sont souvent contraints de signer des ententes commerciales non équitables afin d'avoir un accès minimal aux marchés occidentaux ou de recevoir de l'aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international;

ATTENDU QUE 788 000 enfants, soit 11,7 % d'entre eux, vivent dans la pauvreté au Canada en 2007 et ce, même si dix-huit ans se sont écoulés depuis l'adoption, par tous les partis, d'une résolution à la Chambre des communes visant à mettre un terme à la pauvreté chez les enfants au pays;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à atteindre, d'ici 2015, l'objectif de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide étrangère;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada continue à travailler avec la communauté internationale pour faire remise de la dette des pays en développement ou sous-développés;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à mettre un terme aux échanges commerciaux inéquitables, à prêter une oreille attentive aux graves préoccupations des pays pauvres et à travailler avec ces pays afin de mettre au point de nouveaux accords qui favoriseront le commerce plus juste et équitable;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada mette en application un plan visant à réduire de 30 % la pauvreté globale au Canada au cours des cinq prochaines années et de 50 % la pauvreté chez les enfants au Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada veille à ce que ses programmes et services visant à réduire la pauvreté ne favorisent pas la discrimination, la ségrégation et la marginalisation.

***Association libérale de la Saskatchewan
Commission des aînés libéraux***

75. Soutien aux peuples autochtones du Canada

ATTENDU QUE la population autochtone du Canada (les Premières nations, les Métis et les Inuits) augmente, qu'elle représente 3,8 % de la population canadienne (15 % au Manitoba et en Saskatchewan) et qu'elle a progressé de 45 % au cours de la dernière décennie;

ATTENDU QU'un large segment de cette population ne profite pas des avantages économiques dont ont bénéficiés la plupart des Canadiens et des Canadiennes;

ATTENDU QUE l'Accord de Kelowna négocié par le gouvernement libéral, les provinces et territoires et les groupes autochtones a été annulé par le gouvernement actuel;

ATTENDU QUE le Canada est l'un des quatre pays à avoir voté contre la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies;

Il EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutient la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies et fait siens les principes énoncés dans l'Accord de Kelowna;

Il EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada fournisse des ressources aux peuples autochtones afin que ces derniers puissent préparer leur avenir et renforcer leur identité, ainsi que la relation de gouvernance et la reddition de comptes au sein de leurs collectivités et avec les autres;

Il EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada prenne des mesures immédiates pour alimenter les réserves en eau propre;

Il EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada améliore les conditions de logements des Autochtones, tant sur les réserves qu'en dehors des réserves;

Il EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada crée des programmes et des services pour améliorer les conditions de vie des Autochtones, notamment en luttant contre les problèmes de toxicomanie et de violence;

Il EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada travaille avec les Autochtones pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'éducation comprenant des volets scolaires, culturels, liés au style de vie et à l'emploi;

Il EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada travaille avec les peuples autochtones pour promouvoir le développement économique.

Association libérale de la Saskatchewan

91. Autres sources d'énergie



ATTENDU QU'au Canada on a surtout recours aux combustibles fossiles pour produire de l'électricité, ce qui contribue au réchauffement climatique;

ATTENDU QU'il est nécessaire de trouver des solutions de remplacement aux combustibles fossiles pour produire de l'électricité afin de réduire la production de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la demande pour d'autres sources d'énergie propre s'accroît et que le Canada possède de nombreuses ressources pour le développement de tels carburants de remplacement, notamment l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie nucléaire, etc.;

ATTENDU QUE le développement efficace de ces technologies énergétiques propres exigera des investissements considérables et que leur utilisation efficace dans l'ensemble du Canada nécessitera des installations de distribution adéquates;

ATTENDU QUE l'utilisation efficace des sources d'alimentation électrique de par le Canada nécessitera des installations de distribution adéquates;

ATTENDU QU'il existe actuellement une infrastructure solide de transport nord-sud de l'électricité vers les marchés énergétiques des États-Unis mais aucune infrastructure à l'appui du transfert est-ouest d'énergie;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à appuyer et à offrir des mesures incitatives pour le développement de systèmes d'énergie de remplacement, notamment l'énergie hydroélectrique, éolienne et nucléaire, en vue de réduire notre dépendance envers les combustibles fossiles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à favoriser et à appuyer le développement d'un réseau national de distribution d'énergie pour le déplacement efficace de l'électricité dans l'ensemble des provinces et territoires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à assurer que ce réseau de distribution fonctionne à titre de transporteur commun réglementé de façon à ce que tous ceux qui l'utilisent soient traités également;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à favoriser et à appuyer le concept de facturation nette en vue d'encourager et promouvoir le développement et la croissance de petits producteurs d'électricité.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard

95. Développement régional

ATTENDU QU'il est plus facile d'offrir un niveau de vie raisonnable et une structure sociale viable grâce à un fort rendement économique plutôt qu'au transfert de paiements;

ATTENDU QUE la production des ressources économiques n'est pas également distribuée dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU QUE la disparité provient souvent d'un manque d'infrastructures publiques, notamment de réseaux routiers, de systèmes de communication et d'éducation, de réseaux d'alimentation en eau et de réseaux d'égouts, de même que d'autres lacunes;

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux locaux n'ont souvent pas les ressources économiques nécessaires pour offrir de telles infrastructures;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à continuer de soutenir le concept de développement régional en offrant son appui à l'installation d'infrastructures essentielles, favorisant ainsi le développement commercial et économique.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard



100. Stratégie de gestion à l'échelle du bassin du lac Winnipeg

ATTENDU QUE le lac Winnipeg est le dixième plus grand lac d'eau douce du monde et le sixième plus grand lac du Canada;

ATTENDU QUE le bassin hydrographique du lac Winnipeg draine quatre provinces canadiennes et trois États américains;

ATTENDU QUE le lac Winnipeg est en état de crise du fait d'une charge excessive en éléments nutritifs et de phosphore en particulier;

ATTENDU QUE certaines provinces de l'Ouest et certains États du Midwest sont responsables de cet état de fait à divers degrés;

ATTENDU QUE le rapport sur l'assainissement du lac Winnipeg de novembre 2005 proposait un Conseil du Bassin hydrographique du lac Winnipeg et l'élaboration d'une stratégie fédérale pour le lac Winnipeg;

ATTENDU QUE le Parti libéral, dans sa plate-forme de novembre 2005, s'est engagé à rétablir la santé du lac Winnipeg par le biais d'un investissement de 120 millions \$ sur 10 ans comprenant un programme scientifique complet, un programme de reconstruction des terres humides, et des consultations avec le secteur agricole;

IL EST RÉSOLU QU'un Conseil du grand bassin du lac Winnipeg reçoive l'autorité d'élaborer les mesures nécessaires pour arrêter et renverser les dommages infligés au lac Winnipeg, et que le gouvernement du Canada alloue immédiatement 120M\$ sur 10 ans pour résoudre le problème;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement fédéral d'élaborer un système de réglementations environnementales normalisées pour toutes les zones de compétence;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement fédéral d'allouer des fonds d'infrastructure visant spécifiquement à améliorer les systèmes d'égouts municipaux pour essentiellement retirer tous les phosphates des eaux d'égout.

Parti libéral du Canada (Manitoba)

110. Virage écologique de l'Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest de créer un fonds d'investissement distinct pour promouvoir le développement et la mise en oeuvre des meilleures et plus récentes technologies pour lutter contre les émissions des gaz à effet de serre dans les endroits où ces émissions sont les plus importantes.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada introduise des subventions de contrepartie pour favoriser l'utilisation d'énergie solaire passive et active, de dispositifs qui réduisent la consommation d'eau, d'énergie éolienne lorsqu'il y a lieu et de technologie géothermique pour aider à bâtir des collectivités durables.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada établisse une commission nationale de l'eau comprenant des chapitres provinciaux (ou régionaux) pour donner suite aux questions de planification et de mise en oeuvre à plus long terme qui permettront d'assurer un approvisionnement durable en eau douce aux citoyens canadiens.

Association libérale de la Saskatchewan

111. Revitaliser les pêches dans l'océan

ATTENDU QUE les ressources halieutiques et marines ainsi que les activités économiques qu'elles appuient sont, et resteront, d'une importance capitale pour les Canadiens des trois côtes;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie toutes les mesures pouvant s'avérer nécessaires, y compris et particulièrement les activités scientifiques et de recherche adéquates, en vue d'assurer que les rendements soient maximisés au profit de nos citoyens;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada alloue au ministère des Pêches et des Océans des ressources adéquates en matière de patrouilleurs, d'aéronefs et de personnel nécessaires à la sécurité des pêcheurs, à la protection des ressources et à l'application d'un mode de gestion axée sur la conservation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada assure le traitement équitable de ceux qui se prévalent des possibilités de rachat de permis de pêche et de préretraite, des programmes essentiels à la viabilité à long terme de l'industrie pour les pêcheurs et les travailleurs en usine qui restent et pour les futurs participants;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada augmente les efforts pour négocier des tarifs inférieurs sur l'exportation des produits de la pêche vers les marchés étrangers.

Parti libéral de Terre-Neuve-et-Labrador

112. Affronter la question des changements climatiques et la crise économique en stimulant une économie verte, concurrentielle et durable



ATTENDU QUE des actions gouvernementales, coordonnées de façon urgente et détaillée partout à travers le monde, s'avèrent essentielles pour affronter les changements climatiques, de même que les crises économiques;

ATTENDU QUE les mesures envisagées pour adresser l'enjeu des changements climatiques doivent être prises en tenant compte des quatre critères de réponse suivants : l'atténuation, l'adaptation, le stockage de dioxyde de carbone dans des écosystèmes naturels et la conservation de la nature;

ATTENDU QUE des investissements immédiats au niveau d'une énergie verte durable pourront stimuler une reprise économique permettront de développer des technologies vertes concurrentielles, créeront des emplois, réduiront les gaz à effet de serre et d'entreprendront des communautés durables;

ATTENDU QUE la transition vers l'utilisation de l'éthanol dérivé de produits alimentaires a causé une augmentation des prix des aliments à l'échelle mondiale, entraînant la détresse et la violence là où sévissent des pénuries alimentaires qui sont déjà un problème sérieux;

IL EST RÉSOLU qu'un gouvernement libéral, après avoir conféré avec la population canadienne, mette en application une stratégie à multiples facettes afin de stimuler le développement d'une économie verte, durable et concurrentielle, qui contribuera à réduire la menace du réchauffement climatique et qui permettra de stimuler la croissance économique.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'un gouvernement libéral mène le Canada et le monde à réagir aux crises auxquelles sont confrontés notre environnement et notre économie, en prenant en considération les mécanismes reliés à l'investissement, les primes d'encouragement et à la fiscalité et en mettant en place une stratégie visant à rétablir l'économie et l'environnement qui aura pour effet de :

- a. réduire rapidement et de façon significative nos émissions de carbone tant au niveau industriel que domestique afin que le Canada puisse répondre à ses obligations sur le plan international visant à atténuer les changements climatiques;
- b. conserver et rétablir les écosystèmes afin de préserver les puits naturels de carbone;
- c. mettre en place des politiques qui préconisent l'utilisation de combustibles qui ne sont pas d'origine alimentaire et de moyens de transport à faible émission de carbone; et
- d. créer un développement à long terme d'une économie verte et concurrentielle qui permettra de maintenir l'environnement et les communautés pour les générations à venir.

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

113. Crise agricole

ATTENDU QUE de nombreuses fermes familiales connaissent une crise financière importante et sont en réalité au bord du désastre financier en raison d'un manquement à l'obligation de rembourser des prêts agricoles, d'une faillite, d'une saisie hypothécaire et d'autres mesures financières indépendantes de leur volonté;

ATTENDU QUE la survie de ces fermes est essentielle à la préservation de la structure sociale canadienne, à l'intégrité de l'économie canadienne et, à n'en pas douter, à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire canadien;

ATTENDU QUE ces problèmes sont causés en grande partie par la chute des prix dans les secteurs du porc et du boeuf ainsi que par les marchés faibles du secteur des pommes de terre et sont aggravés par les prix des facteurs de production essentiels qui ont atteint un sommet, notamment le carburant diesel, les engrais et produits chimiques agricoles;

ATTENDU QUE les observations aux magasins d'alimentation n'arrivent pas à identifier la source de nombreux produits alimentaires et semblent suggérer qu'ils proviennent de sources non canadiennes;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse un gouvernement libéral à prendre les mesures appropriées, y compris législatives au besoin, pour protéger l'avenir durable des fermes canadiennes, assurer que les fermiers canadiens aient un accès équitable aux marchés canadiens, que les fermiers ne soient pas forcés de vendre leurs produits en deçà du coût de production et que les facteurs de production essentiels pour les fermes soient accessibles à prix raisonnable.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard



114. Participation aux bénéfices

ATTENDU QU'il est nécessaire d'accroître notre productivité dans un monde concurrentiel;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises au Canada offrent des régimes de participation aux bénéfices à leurs employés;

ATTENDU QUE de telles entreprises ont augmenté considérablement leur productivité, leur capacité concurrentielle et leurs profits;

ATTENDU QUE cela a entraîné une hausse de la rétention et de la motivation des employés;

ATTENDU QUE cela a entraîné de plus grandes épargnes pour ces employés;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie le fait d'encourager les entreprises à établir des régimes de participation aux bénéfices qui sont volontaires de la part des entreprises et des employés, de même que l'utilisation d'incitatifs fiscaux pour atteindre cet objectif.

Association libérale du Nouveau-Brunswick

115. Pauvreté

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à réduire la pauvreté dans l'ensemble du Canada et qu'il a pour objectif de réduire la pauvreté de 30 % et la pauvreté des enfants de 50 % d'ici cinq ans;

ATTENDU QUE le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), qui représentait un élément important du filet de sécurité sociale et garantissait des niveaux minimum de sécurité sociale pour les Canadiens peu importe où ils vivaient, a été remplacé par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) comme partie intégrante des efforts déployés par le gouvernement libéral pour équilibrer son budget annuel;

ATTENDU QUE bien que le budget fédéral ait été équilibré pendant dix ans, le niveau de vie des Canadiens pauvres a connu du recul au cours de cette période;

ATTENDU QUE la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants;

ATTENDU QUE l'expérience du gouvernement du Canada et des provinces canadiennes avec le RAPC et le TCSPS indique que les transferts d'un programme social fédéral sont plus efficaces lorsqu'ils sont conditionnels à un financement correspondant de la part des gouvernements provinciaux;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral dirigera l'établissement de normes de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les facteurs sociaux déterminants de la santé, et assurera un financement suffisant pour maintenir ces normes, évaluer les résultats et rendre compte aux Canadiens;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces normes comprennent des programmes financiers et la garde d'enfants pour soutenir les femmes monoparentales qui souhaitent améliorer leur capacité de gagner leur vie grâce à l'éducation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral rétablisse le Régime d'assistance publique du Canada, avec son exigence de financement correspondant de la part des gouvernements provinciaux.

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

116. Éducation autochtone

ATTENDU QUE l'éducation des Autochtones au Canada est une question qui relève de responsabilités constitutionnelles différentes entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La loi sur les Indiens prévoit l'éducation primaire et secondaire des Premières nations;

ATTENDU QUE les Autochtones connaissent la croissance démographique la plus grande. De 1971 à 2001, la population autochtone a augmenté de 322 %, par opposition à 37 % chez les non autochtones. La population active du Canada vieillit et on prévoit une pénurie d'un million de travailleurs d'ici 20 ans;

ATTENDU QUE le financement pour le Programme d'enseignement postsecondaire (EPS) a été plafonné à 2 % de croissance annuelle depuis 1986 et que le nombre d'étudiants subventionnés au cours des dernières années continue de diminuer. Cela s'explique en partie par un budget qui demeure statique alors que les frais de scolarité et autres frais accessoires augmentent de façon générale.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada travaille avec le gouvernement du Canada en vue d'accroître les dépenses pour les programmes d'EPS et que celles-ci reposent sur les frais réels associés aux éléments du programme et ne soient pas sujettes à des plafonds, et qu'elles soient en outre indexées annuellement pour tenir compte à la fois des hausses des frais de scolarité et du coût de la vie;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien examine les catégories de frais admissibles dans le cadre du Programme d'ESP afin d'assurer que les frais réels encourus par chaque étudiant autochtone admissible soient couverts. De tels frais peuvent comprendre la garde d'enfants, les besoins et un logement particuliers. Cet examen devrait être réalisé immédiatement puis de façon régulière par la suite.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE tous les étudiants autochtones acceptés au Programme d'enseignement postsecondaire reçoivent le financement nécessaire pour assurer leur participation à un niveau qui tient véritablement compte du coût de l'enseignement postsecondaire.

Commission des peuples autochtones

117. Continuum de soins

ATTENDU QU'en raison de leur âge et de la maladie, de nombreux aînés ne peuvent vivre en toute sécurité sans aide et nécessitent un appui supplémentaire à l'extérieur des hôpitaux mais non pas des soins dispendieux en institution;

ATTENDU QU'on a besoin d'une norme de qualité pour un continuum de soins, qu'il s'agisse de vivre à la maison ou d'obtenir des soins à domicile, de soutien, à long terme, à l'hôpital ou palliatifs;

ATTENDU QUE les soins et le soutien à domicile sont des éléments fondamentaux des soins de santé mais qu'ils ne sont pas couverts en vertu de la Loi canadienne sur la santé;

ATTENDU QUE des soins dentaires et de la vue inadéquats nuisent à la qualité de vie et entraînent des problèmes de santé plus sérieux;

ATTENDU QU'un aîné est en meilleure santé et plus heureux à la maison, où les frais relatifs à ses soins sont beaucoup moins élevés que dans une institution;

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucunes normes nationales pour les soins à domicile ou à long terme et qu'il y a de grandes disparités dans les services offerts par les provinces et les régions rurales et urbaines;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada à assumer un rôle de chef de file dans l'établissement d'un système de programmes de soins à domicile de qualité pour les aînés et les autres citoyens dans l'ensemble du pays, et ce, comme partie intégrante d'un éventail intégré de services de santé comprenant notamment les soins de longue durée, la santé mentale, les soins dentaires et de la vue, et que de tels services soient incorporés dans la Loi canadienne sur la santé;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada à établir des normes nationales pour la qualité et la pratique des soins de longue durée et encourage l'accréditation des installations conformément à de telles normes.

Commission des aînés libéraux

118. Souveraineté du Nord

ATTENDU QU'un certain nombre de pays étrangers ne reconnaissent pas la souveraineté du Canada quant au passage du Nord-Ouest;

ATTENDU QU'il existe des différends entre le Canada et d'autres pays circumpolaires en ce qui concerne les limites de juridiction en Arctique;

ATTENDU QUE la demande pour les ressources qui se trouvent sous les eaux de l'Arctique continuera de croître au fil du temps alors que le réchauffement climatique permet un plus grand accès à ces ressources;

ATTENDU QUE le développement d'infrastructures est un moyen utile d'appuyer la revendication du Canada;

ATTENDU QUE les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne sont des « intervenants » solidaires dans l'accomplissement des fonctions nationales en Arctique en matière de recherche et de sauvetage, ainsi que pour assurer les intérêts relatifs à la souveraineté;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada fasse valoir activement et énergiquement sa souveraineté du Nord en faisant appliquer ses droits territoriaux;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada rehausse ses capacités militaires en matière de surveillance aérienne et la fréquence des patrouilles navales dans l'ensemble des eaux du Nord du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada appuie la construction d'un port en Arctique de l'Ouest à King Point et d'un accès à celui-ci depuis l'autoroute Dempster;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada taxe le trafic maritime civil et militaire navigant dans les eaux arctiques en vue d'appuyer le développement des infrastructures et la souveraineté;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada augmente de manière significative son appui aux infrastructures scientifiques dans l'ensemble du Nord afin d'assurer que notre présence scientifique puisse renforcer les besoins primaires en matière de recherche comme les répercussions du changement climatique sur les collectivités du Nord et des Premières nations, ainsi que sur les écosystèmes nordiques fragiles.

Parti libéral du Yukon

119. Accroître les programmes existants de logement abordable

ATTENDU QUE la crise concernant les sans-abri et la pénurie de logements abordables continuent de prendre de l'ampleur au Canada, particulièrement dans les grands centres urbains et les collectivités qui vivent une croissance soudaine et importante;

ATTENDU QUE le logement abordable n'est pas accessible ou qu'il ne correspond pas aux capacités financières de nombreux Canadiens à faible revenu, ce qui entraîne de plus en plus de sans-abri, l'utilisation accrue d'abris et un plus grand risque pour la santé et la sécurité des collectivités;

ATTENDU QUE le logement constitue un besoin humain de base et qu'il est le fondement sur lequel des collectivités saines, sécuritaires et socialement inclusives sont construites;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada à élargir et rehausser les programmes existants et à en créer de nouveaux, notamment :

- L'Initiative en matière de logement abordable
- L'Initiative de partenariats en action communautaire (IPACI)
- Le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)
- Le logement pour les Autochtones dans les réserves et hors réserves
- Les coopératives d'habitation

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada à appuyer des initiatives innovatrices par le biais de partenariats avec les provinces, les territoires et les groupes d'intervenants en vue d'accroître les contributions pour de nouveaux logements abordables et aussi à créer des incitations financières pour que les investisseurs participent.

Parti libéral du Canada (Alberta)



120. Annuler l'exclusion relative aux dons d'organe des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH)

ATTENDU QUE le Canada connaît des pénuries importantes d'organes et maintient un taux de don d'organes parmi les plus faibles au monde;

ATTENDU QUE des milliers de Canadiens sont en attente d'organes;

ATTENDU QUE tous les organes donnés subissent des tests approfondis pour protéger contre la transmission du VIH/SIDA, de l'hépatite C et d'autres maladies débilitantes;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun cas rapporté de receveurs d'organes infectés par le VIH/SIDA ou l'hépatite C provenant de donateurs homosexuels masculins;

ATTENDU QUE selon les recommandations formulées par la communauté médicale du Canada, les efforts de dépistage devraient se concentrer sur les activités sexuelles à risques, indépendamment de l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE la stipulation de Santé Canada, selon laquelle les hommes homosexuels qui ont participé à des activités sexuelles depuis 1977 sont inadmissibles aux dons d'organes, va à l'encontre du but recherché et qu'elle ne repose sur aucune information scientifique crédible, et qu'en outre de telles politiques ne traitent pas des pratiques sexuelles non sécuritaires dans la communauté hétérosexuelle;

ATTENDU QUE l'exclusion fédérale concernant les dons d'organes provenant d'hommes homosexuels fait la promotion de stéréotypes regrettables qui dénigrent la communauté homosexuelle;

ATTENDU QUE l'exclusion concernant les dons d'organes provenant d'hommes homosexuels réduit le nombre déjà faible d'organes disponibles;

IL EST RÉSOLU QUE l'exclusion récente des dons d'organes provenant d'HSH soit renversée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Santé Canada concentre plutôt ses efforts sur un dépistage accru et des programmes de sensibilisation sur les activités sexuelles potentiellement à risques pour tous les groupes, indépendamment de leur sexualité;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Santé Canada s'efforce de promouvoir l'égalité et la tolérance parmi tous les Canadiens et que toutes les décisions stratégiques importantes soient prises en consultation avec la communauté médicale du Canada.

Jeunes libéraux du Canada

123. Les changements climatiques

ATTENDU QUE:

- Les scientifiques confirment que les activités humaines, notamment la combustion des carburants fossiles, modifient l'atmosphère, changent le climat de la Terre, et endommagent l'environnement;
- Des initiatives sont requises urgemment pour contrer les effets négatifs des changements climatiques; la production de biocombustibles à partir de cultures produites à cet effet plutôt que pour l'alimentation, favorise la montée des prix des produits alimentaires et risque d'accroître la pauvreté et la faim, notamment dans la partie méridionale de la planète.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement libéral du Canada de:

1. Appuyer de manière inconditionnelle l'engagement du Canada aux termes du Protocole de Kyoto en mettant en oeuvre des mesures législatives complètes conçues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada, notamment, mais sans s'y limiter, afin de:

- i) créer une taxe sur le carbone, un système de limitation et d'échange, ou une combinaison des deux, notamment des limites strictes à l'émission de gaz à effet de serre pour les grands émetteurs finaux;
- ii) appuyer financièrement des mesures d'efficacité énergétique et de conservation, la création d'énergie propre, et la sensibilisation du public aux effets du réchauffement climatique.

2. Lancer des négociations constructives sur l'après-Kyoto visant à construire un régime international sur le climat qui comprendrait:

- i) des réductions d'émissions de GES obligatoires et plus importantes pour les pays industrialisés;
- ii) l'élargissement du groupe des pays engagés envers les réductions d'émissions obligatoires;
- iii) la protection des forêts tropicales;
- iv) la priorité accordée aux technologies respectueuses de l'environnement.

3. Combattre les changements climatiques en engageant le Canada à réduire de 25 à 40% ses émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici 2020, et une réduction de 80% d'ici 2050.

4. Favoriser la production des biocarburants à partir des résidus des produits forestiers et agricoles.

Parti libéral du Canada (Québec)

124. Commission des droits de la personne

ATTENDU QUE les minorités visibles, les réfugiés, les femmes, les aînés et les enfants subissent discrimination et injustice non adressées par la législation fédérale.

ATTENDU QUE

- le Canada a ratifié la Convention des Droits de l'Enfant de l'ONU, sans politique globale tenant compte de ses engagements ;
- la Commission de l'immigration et du statut de réfugié n'a pas mis en place la Division d'appel des réfugiés tel qu'exigé par la Loi sur la Protection des Réfugiés,
- le pays n'a pas de bureau fédéral pour la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux.

ATTENDU QUE la CCDP a un mandat limité sans pouvoir de réprimandes ni poursuites judiciaires et que la responsabilité fédérale pour les droits de la personne est divisée entre plusieurs organismes gouvernementaux non centralisés.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement afin que :

- le mandat de la CCDP soit élargi pour inclure le type de statut de citoyenneté et la classe socio-économique comme base de discrimination.
- toutes les instances, besoins et recommandations législatives de la défense des droits de la personne soient centralisés à la CCDP.
- la CCDP soit dotée du pouvoir de veiller sur la réalisation de nos engagements, et obligations d'exécuter ses recommandations.
- la CCDP soit imputable à la Chambre des Communes avec budget approprié.
- la CCDP mette en place des sous-commissions, temporaires ou permanentes telles qu'une sous-commission pour les enfants et une sous-commission d'équité et d'égalité des sexes.

Parti libéral du Canada (Québec)

126. La croissance économique

ATTENDU QUE les signes d'un ralentissement économique sont présents dans plusieurs pays du monde et ont déjà un effet sur l'économie canadienne.

ATTENDU QUE le prix du pétrole augmente de façon imprévisible (et par conséquence celui de l'essence) influençant ainsi de façon significative les marchés boursiers et l'économie canadienne.

ATTENDU QUE le Canada a déjà perdu un grand nombre d'emplois dans les secteurs industriel et manufacturier.

ATTENDU QU'un ralentissement mondial se fait déjà percevoir.

IL EST RESOLU QUE le prochain gouvernement libéral encouragera et favorisera les programmes de recherche et développement susceptible de mieux outiller les compagnies et les entreprises au stade

- de passage de la R&D à la commercialisation, expansion
- de la commercialisation sur les marchés étrangers,
- de modernisations des installations manufacturières,
- de financement sur les marchés publics.

IL EST EN OUTRE RESOLU QUE le prochain gouvernement libéral soutiendra la création et le maintien d'emploi en utilisant la Banque Fédérale de Développement et autres institutions gouvernementales afin d'aider au financement de nouvelles compagnies ainsi que celle en difficultés.

IL EST EN OUTRE RESOLU QU'un gouvernement libéral tiendra compte des effets positifs de la réduction des impôts corporatifs dans la détermination de sa politique fiscale et gardera la flexibilité jugée nécessaire en temps de ralentissement économique.

IL EST EN OUTRE RESOLU QU'un gouvernement libéral rétablira les programmes de financement destinés à la promotion des arts et à l'exportation de leurs manifestations à l'étranger, tout comme il s'assurera d'appuyer les initiatives propres à maintenir un contenu canadien important dans les productions culturelles.

Parti libéral du Canada (Québec)

128. Revitalisation et redéploiement des corridors maritime, terrestre et énergétique

ATTENDU QUE l'importance de permettre à toutes les régions du Québec de disposer d'avantages stratégiques et structurants et aux forces régionales d'assumer une responsabilité déterminante dans le développement collectif de leur région, en collaboration avec les divers paliers de gouvernements.

ATTENDU QUE l'importance de consolider au maximum les économies de l'est du Canada en favorisant des projets pouvant dépasser les limites d'une seule province.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti Libéral du Canada presse le prochain gouvernement canadien libéral à favoriser la mise en place de projets économiques d'envergure dans l'est du Canada par la revitalisation et le redéploiement de trois corridors :

- a. Maritime : revitalisation et redéploiement des ports de mer des Rives Nord et Sud du Fleuve Saint-Laurent (tels que, les ports de mer Gaspé, Sept-Îles, Baie-Comeau, Matane, Saguenay et Québec);
- b. Terrestre :
 - i. Revitalisation et réaménagement d'axes routiers sécuritaires et modernes sur les rives Nord et Sud du Fleuve Saint-Laurent (visant des routes telles que la 132, 138, 172 et 175) et développement d'un axe routier vers Terre-Neuve (tronçon Natashquan à Blanc-Sablon);
 - ii. Revitalisation et réaménagement du réseau ferroviaire sur les Rives Nord et Sud du Fleuve Saint-Laurent et développement d'un train rapide Québec, Trois-Rivières, Montréal, Kingston, Toronto, Windsor.
- c. Énergétique : Création d'un fonds canadien pour l'énergie durable permettant à une province comme le Québec, par exemple, d'exploiter son plein potentiel hydro-électrique et éolien sur tout le territoire québécois spécialement sur la Côte Nord, dans le Moyen-Nord Québécois, des côtes nordiques du Québec et du Labrador.

Parti libéral du Canada (Québec)

129. Ressources naturelles

ATTENDU l'importance globale des ressources pour le développement économique de nos régions rurales, l'équilibre environnementale et les générations futures;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le prochain gouvernement libéral du Canada à assurer la conservation de la nature et qu'un contrôle soit exercé sur nos ressources naturelles grâce à des actions comme :

- a) La promotion de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- b) Le traitement secondaire et tertiaire des ressources naturelles dans les zones de ressources;
- c) Le partage équitable des ressources naturelles;
- d) Le maintien du contrôle canadien sur ces ressources;
- e) Le développement de systèmes de recapture;
- f) La mise en oeuvre d'un programme national visant à préserver et à renouveler l'eau potable.

Parti libéral du Canada (Québec)

131. Politique des eaux nationales



ATTENDU QUE l'eau est une ressource limitée qui subit une pression accrue et que seul 1 % de l'approvisionnement en eau du Canada se renouvelle annuellement;

ATTENDU QUE Santé Canada estime qu'une eau insalubre provoque 90 000 maladies et 90 morts chaque année et que les municipalités diffusent annuellement des centaines d'avis informant de la nécessité de faire bouillir l'eau, et ce, principalement en raison de la contamination de l'eau;

ATTENDU QUE les intérêts des sociétés étrangères qui investissent dans le domaine de l'eau ou dont les investissements nécessitent l'utilisation, la consommation ou la pollution de l'eau sont protégés en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'autres accords commerciaux;

ATTENDU QUE les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique auraient discuté d'exportations massives d'eau, et que différentes provinces se sont penchées sur des systèmes d'octroi de licences pour de telles exportations;

ATTENDU QUE les mesures actuelles de protection de l'eau au Canada sont inappropriées pour répondre aux pressions de plus en plus grandes exercées actuellement sur les ressources en eau;

ATTENDU QUE le contrôle public de l'eau douce est essentiel au bien-être et à la prospérité futurs du Canada; contribuant ainsi à notre patrimoine, notre environnement, de même qu'aux droits et libertés de la personne à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les municipalités ont grand besoin d'un financement adéquat pour maintenir, moderniser et construire de nouvelles infrastructures hydrauliques et d'égoûts;

IL EST RÉSOLU QUE le Canada établisse une politique des eaux nationales qui protégerait l'eau de la commoditification et des accords internationaux qui mineraient l'autorité du gouvernement et des citoyens du Canada en introduisant une législation ayant force exécutoire pour interdire les exportations en masse de l'eau; et qui engagerait le gouvernement fédéral à entreprendre des pourparlers avec les États-Unis et le Mexique en vue d'exclure l'eau de l'ALÉNA et de tout futur accord commercial;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une politique des eaux nationales établisse des normes coercitives nationales d'eau saine adoptées par toutes les provinces et tous les territoires en vue de surveiller la contamination, la qualité de l'eau et d'engager la participation du gouvernement fédéral envers un plan d'investissement pour les infrastructures hydrauliques municipales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une politique des eaux nationales consacre l'eau comme un droit de la personne humaine afin d'assurer que tous les habitants du Canada soient légalement admissibles à une eau potable salubre et propre et à une eau sanitaire en quantités suffisantes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une politique des eaux nationales doit mettre en place une stratégie complète de conservation et investir dans la recherche sur les ressources en eau, de même que dans la surveillance et dans un réseau hydrométrique et de relevés hydrologiques global et national de tous les bassins hydrographiques d'importance au Canada.

Parti libéral du Canada (Ontario)

132. Stratégie nationale pour le logement

ATTENDU QUE le logement au Canada constitue un catalyseur clé de la productivité économique, un contributeur principal du réchauffement climatique, de même que le fondement de la cohésion sociale d'une collectivité;

ATTENDU QUE le logement est déterminant pour la santé;

ATTENDU QUE les changements démographiques au sein de la société canadienne nécessitent un large éventail de logements appropriés;

ATTENDU QUE l'accès à un logement décent, stable et abordable constitue la première étape pour réduire l'itinérance;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement fédéral, de concert avec ses partenaires provinciaux, à entreprendre un programme énergique de construction de logements abordables qui répond aux besoins actuels en matière de logements sociaux.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral élaborera et mettra en oeuvre une stratégie nationale pour le logement comme premier impératif de son engagement à réduire la pauvreté, en partenariat avec les provinces et municipalités. Cette stratégie sera élaborée par une équipe d'intervenants clés, provenant notamment du secteur sans but lucratif et de l'industrie de la construction qui, en 18 mois, mettra au point un plan d'action progressif sur 10 ans qui :

- Examinera et rehaussera le programme de logements abordables pour inclure du capital et du financement continu en vue de construire ou rénover et maintenir des logements abordables pour les Canadiens à faible revenu;
- Offrira un financement durable et prévisible pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance;
- Comprendra un plan de durabilité, avec certaines adaptations régionales, reposant sur les normes nationales de sécurité et d'énergie ainsi que sur les recommandations concernant des technologies et pratiques de construction écologiques à la fois pour les logements nouveaux et existants pour tous les Canadiens.

Liberal Party of Canada (Ontario)

134. Titres de compétence des personnes formées à l'étranger

ATTENDU QUE l'acceptation et l'intégration des personnes formées à l'étranger (PFÉ) sont nécessaires pour maintenir et augmenter la croissance économique et démographique au Canada.

ATTENDU QUE l'échec de reconnaître la valeur des PFÉ au sein de nos institutions ne concerne pas exclusivement les nouveaux canadiens mais représente plutôt un problème plus vaste qui touche tous les Canadiens qui décident d'étudier à l'étranger;

ATTENDU QUE l'incapacité d'intégrer adéquatement les PFÉ dans l'économie entraîne souvent la pauvreté, des troubles sociaux, une perte en capital humain et une perte de possibilités économiques atteignant 5 milliards \$ par année;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada de travailler avec les provinces et territoires, de même qu'avec les gouvernements et institutions étrangers, à favoriser l'intégration des PFÉ au niveau réglementaire en établissant des directives communes visant à définir la valeur éducative des titres de compétence étrangers et de rendre cette information accessible au public;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage les gouvernements fédéral et provinciaux à améliorer la reconnaissance et l'intégration des PFÉ au niveau organisationnel en obtenant la participation des organisations professionnelles et des employeurs grâce à l'utilisation de programmes de mentorat, d'incitations financières et de campagnes de sensibilisation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE lorsqu'il existe des obstacles réglementaires importants qui limitent la capacité des PFÉ à obtenir un emploi lucratif dans leur champ d'activité, cette information doit être rendue publique par le biais d'un poste d'information centralisé, de façon à ce que les immigrants éventuels et les Canadiens qui songent étudier à l'étranger puissent se préparer adéquatement à affronter ces obstacles.

Parti libéral du Canada (Ontario)



135. Élaboration d'une politique intégrée des transports

ATTENDU QUE le Canada s'est construit grâce au chemin de fer;

ATTENDU QUE les transports représentent un secteur mixte vaste et diversifié responsable de 26 % des émissions de GES en 2005;

ATTENDU QUE les avantages pour la santé, l'économie et l'environnement de meilleurs services en matière de transport en commun ont été largement étudiés et établis;

ATTENDU QUE le chemin de fer est plus économique et écologique que les routes;

ATTENDU QUE Via Rail est une société d'État offrant des services ferroviaires régionaux à la population du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre une politique de transports entièrement intégrée pour permettre d'établir des liens directs entre les aéroports, les gares routières de voyageurs des grandes villes et les réseaux de transport de rail léger et urbain offrant des services ferroviaires de passagers;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement fédéral à appuyer, promouvoir et élargir le rôle des services ferroviaires de passagers de toutes les manières possibles dans l'ensemble du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement fédéral à allouer des fonds de façon à ce que les entreprises ferroviaires qui louent des voies ferrées à VIA Rail améliorent leurs infrastructures pour permettre au matériel ferroviaire de passagers existant de fonctionner à des vitesses plus élevées, réduisant ainsi le temps de déplacement tout en doublant les voies ferrées pour favoriser le déplacement simultané de trains de passagers et de marchandises.

Parti libéral du Canada (Ontario)

138. Réduire la pauvreté des enfants au Canada

ATTENDU QUE la pauvreté persistante chez les enfants au Canada est révoltante et contraire à l'intérêt du pays :
IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral honorera son engagement à réduire la pauvreté des enfants au Canada de 50 pour cent en cinq ans en introduisant les initiatives suivantes par étapes progressives au cours de cette période :

1. assurer à chaque adulte qui travaille à plein temps et à l'année un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté pour chaque région du Canada;
2. améliorer l'accès à l'assurance-emploi en introduisant une exigence d'admissibilité de 360 heures afin d'assurer que les employés mis à pied et les travailleurs à temps partiel soient admissibles, tout en améliorant les niveaux de prestation et en augmentant le maximum de l'actuel 400 \$ par semaine;
3. travailler avec les provinces pour augmenter les taux de prestation d'assistance sociale;
4. investir dans un système national de garde d'enfants pour tous les enfants de moins de 12 ans. Un système de grande qualité, réglementé et accessible à toutes les familles canadiennes et soutenu par des travailleurs des services à l'enfance certifiés ayant reçu une bonne formation et étant bien rétribués;
5. assurer que toutes les familles à faible revenu aient accès à un logement sûr, stable et approprié dont le loyer ne représente pas plus de 30 pour cent de leur revenu brut;
6. offrir une hausse annuelle des subventions au logement pour les familles à faible revenu pour compenser les hausses de prix des aliments, du transport et du carburant.

Parti libéral du Canada (Ontario)

140. Une politique pour appuyer la mise en oeuvre d'un plan national sur la garde des enfants au Canada



ATTENDU QUE le premier ministre Dalton McGuinty a inscrit la réduction de la pauvreté parmi les priorités du gouvernement et qu'il continue d'appuyer les familles et les personnes dans le besoin;

ATTENDU QUE les Jeunes libéraux de l'Ontario se dévouent également à réduire la pauvreté en Ontario;

ATTENDU QUE les enfants et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté;

ATTENDU QUE les provinces ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral pour lutter contre la pauvreté et s'attaquer aux problèmes associés à la garde d'enfants;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral doit reconnaître la grande nécessité d'un plan national efficace pour la garde des enfants en vue d'aider les parents qui travaillent;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral détient les ressources et appuis nécessaires des intervenants pour mettre en oeuvre un plan national sur la garde d'enfants pour tous les Canadiens;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a exprimé sa honte face à la coupure du gouvernement fédéral de près d'un milliard de dollars pour la garde d'enfants dans le budget de 2007, et a déclaré que des crédits d'impôt ne servent pas à bâtir un système pour la plupart des familles qui ont besoin de services de garde;

ATTENDU QU'il est inacceptable en 2006 que le nombre de nouvelles places en garderie ait diminué de près de la moitié par rapport aux hausses annuelles entre 2001 et 2004;

ATTENDU QU'on doit presser le gouvernement fédéral à agir dans le dossier de la garde d'enfants et à créer des solutions d'avenir pour réduire la pauvreté au Canada;

IL EST RÉSOLU QUE les Jeunes libéraux de l'Ontario insiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il mette en oeuvre un plan national à long terme sur la garde d'enfants en partenariat avec les provinces;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Jeunes libéraux de l'Ontario appuient une journée d'action nationale pour sensibiliser la population sur la réduction de la pauvreté en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

Parti libéral du Canada (Ontario)

Résolutions d'urgence

L'Accord de Kelowna

ATTENDU QUE dans l'Accord de Kelowna, le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et des territoires canadiens, et les dirigeants autochtones nationaux, se sont donné pour objectifs de combler et éventuellement d'éliminer l'écart saisissant existant entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non-autochtones dans les secteurs de l'éducation, du développement des compétences, de la santé, du logement, de l'accès à l'eau potable, et de l'emploi de façon à élever de manière notable les conditions socio-économiques des peuples autochtones du Canada.

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur n'a ni honoré ni mis en œuvre les obligations découlant des termes de l'Accord de Kelowna.

ATTENDU QUE les organismes nationaux représentant les Premières nations, la Nation métisse et les peuples Inuits continuent de demander au gouvernement du Canada d'honorer les termes de l'Accord de Kelowna et de les mettre en œuvre.

ATTENDU QUE le député de Desnethé-Missinippi-Churchill River, M. Gary Merasty, a présenté une motion au Comité des affaires autochtones demandant au gouvernement conservateur de mettre en œuvre les termes de l'Accord de Kelowna adopté par la Chambre des communes par 160 voix contre 113.

ATTENDU QUE le très honorable Paul Martin, député de LaSalle-Émard, a présenté à la Chambre le projet de loi C-292 *La Loi de mise en œuvre de l'Accord de Kelowna*, que cette même Chambre l'a adopté par 176 voix contre 126, et que ce projet de loi a reçu la sanction royale. Cette Loi exige que le gouvernement du Canada s'acquitte de ses obligations aux termes de l'Accord de Kelowna.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada demande résolument au gouvernement du Canada de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des termes de l'entente connue sous l'appellation d'Accord de Kelowna et conclue entre le 25 novembre 2005 à Kelowna (Colombie-Britannique) par le Premier ministre du Canada, les premiers ministres de chaque province et territoire du Canada et les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, du Ralliement national des Métis, de l'Association des femmes autochtones du Canada et du Congrès des peuples autochtones.

Commission des peuples autochtones

Crédit d'impôt pour les consommateurs concernant les voitures de l'avenir

ATTENDU QUE l'industrie automobile intégrée de l'Amérique du Nord fait face à une restructuration radicale, avec des coupures de 50 % au niveau des emplois qui sont prévues au cours des cinq prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement américain s'est engagé à augmenter son indépendance face à l'énergie en réduisant sa dépendance envers le pétrole comme principale source d'énergie pour les transports; et,

ATTENDU QUE l'administration américain, de même que le Congrès américain ont adopté des lois offrant de 2500 \$ à 7500 \$ en crédit d'impôt afin d'aider les consommateurs, ainsi que l'industrie automobile à faire une transition vers des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules électriques;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie l'adoption d'une politique visant à offrir un crédit d'impôt aux consommateurs qui encourage l'achat de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules électriques, qui soit semblable à celle des États-Unis, afin d'aider à la fois notre transition au niveau de l'économie pour s'éloigner d'une dépendance envers les combustibles fossiles pour les transports et aussi pour aider à créer la demande des consommateurs qui s'avère nécessaire pour bâtir une industrie automobile qui résiste mieux à l'économie et qui soit plus durable au niveau environnemental pour l'avenir

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)



L'épidémie H1N1

ATTENDU QUE les organisateurs du Congrès biennal du Parti libéral du Canada 2009 ont pris note de l'épidémie de H1N1 de par le monde;

ET QUE le Parti libéral du Canada se préoccupe grandement de l'état de santé des personnes touchées partout dans le monde, en particulier au Mexique;

ET QUE le Parti libéral du Canada tient à exprimer sa confiance dans le travail du personnel de l'OMS, du ministère de la Santé du Canada, des autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales, et de la profession médicale qui travaille dur pour protéger la vie et la santé des Canadiens dans les régions concernées du monde.

Le Parti libéral du Canada adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher au Mexique et aux États-Unis à cause du virus H1N1.

EN OUTRE le Parti libéral du Canada, en particulier les députés libéraux, continue d'offrir son soutien et son expertise à toute organisation qui en aurait besoin pendant cette crise sanitaire.

Jeunes libéraux du Canada



Résolution d'urgence sur l'avenir de CBC-Radio-Canada

ATTENDU que le secteur de la télévision conventionnelle est plongé dans une crise profonde sur le plan des revenus;

ATTENDU que CBC-Radio-Canada est touchée de plein fouet par cette crise;

ATTENDU que CBC-Radio-Canada a dû procéder à 800 mises à pied et se départir d'actifs afin de pouvoir compenser pour la perte de revenus publicitaires;

ATTENDU que le gouvernement conservateur a refusé toute forme d'aide à CBC-Radio-Canada;

ATTENDU que le Parti libéral du Canada croit au rôle et appuie la mission de notre diffuseur public national; et

ATTENDU que le Parti libéral du Canada est convaincu que CBC-Radio-Canada doit disposer des fonds nécessaires afin de mener à bien sa mission, à travers toutes les régions du pays, dans les deux langues officielles.

IL EST RÉSOLU de déposer une motion d'urgence qui demande au gouvernement conservateur:

- 1) de tout mettre en œuvre afin de préserver le rôle et la mission de CBC-Radio-Canada,
- 2) de garantir que toute solution mise de l'avant afin de venir en aide aux chaînes de télévision conventionnelle inclura nécessairement CBC-Radio-Canada.

Le Caucus libéral